

LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

| | |
|------------------|----------------------------|
| Dr. Félix MOUMIE | Rubens UM NYOBE |
| Ernest OUANDIE | Afana OSSENDE |
| Abel KINGUE | Monseigneur Albert NDONGMO |

ENQUETE POPULAIRE

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme lance une enquête populaire auprès de la Population Camerounaise, sur le fonctionnement du Système Judiciaire du Cameroun :

- a) Le Danger des Juridictions d'exception (état d'urgence et Prédominance des Tribunaux Militaires dans les provinces du Nord - Ouest et Ouest – Cameroun) ;
- b) La confusion des Pouvoirs Judiciaires et Exécutifs, succès de l'arbitraire des plus Scandaleux (Ingérence Directe du pouvoir exécutif dans les affaires Judiciaires, Interpellation des Juges par le garde des sceaux, Etouffement des Affaires concernant la Corruption des Ministres et les Membres du Parti au Pouvoir, etc.) ;
- c) Les Différents modes d'incarcération (Arrestation Arbitraire, Torture, Camp de Concentration et d'Internement prolongé avant disparition des Victimes, Absence ou Obstruction de tout ministère d'avocat, etc.) ;
- d) La Prédominance de la Justice Politique de Répression pour Délit d'opinion (Censure systématique, Interdiction des journaux d'opinion, Arrestations, Internements, Condamnation Arbitraire et sans jugement des Journalistes de la Presse Libre, etc.)
- e) Les Cas de Déni de Justice de plus en plus nombreux frisant le Tribalisme et le Laxisme, favorisant les parents et amis des tenants du système (exemple type : le groupe ESSINGAN des provinces du Centre et du Sud-Cameroun en vue de la Tribalisation ou de la « Bétisation » à outrance du pouvoir tortionnaire et génocidaire par la distribution des Armes à la milice politique du parti RDPC de M.Paul BIYA et ses différents supporters corrompus) ;

- f) Violation Systématique des Droits Académiques (Traitement dégradant infligé au Corps Enseignant, Nomination et Révocation arbitraires, Corruption et Interdiction du Syndicat des Enseignants, Désintégration du Système Educatif National, Occupation Militaire et Policière des Campus Universitaires, Arrestations, Enlèvements, Viols, Disparitions Massives des Etudiants, Meurtres des Etudiants et Enterrements dans des Fosses Communes, Exil des Etudiants Pourchassés, Prostitution de la Jeunesse Désabusée, etc.) ;
- g) Démocratie Bafouée (Elections Truquées et Ensanglantées) ;
- h) Etc.

Tous les Citoyens sont donc invités à contribuer à cette enquête permanente en signalant à la Direction de la Ligue Camerounaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, toutes les situations anormales vécues, auxquelles ils assistent ou sont confrontés.

Les Avocats du Secours Populaire Camerounais de la Ligue Nationale Camerounaise des Droits de l'Homme avec le concours habituel des Organisations et Institutions Internationales (Union Inter africaine des Droits de l'Homme « U.I.D.H. », Fédération Internationale des Droits de l'Homme « F.I.D.H. », Amnesty International, Commissions Spécialisées de l'OUA et des Nations Unies des Droits de l'Homme) étudieront tous les cas et prêteront gracieusement leur Assistance Juridique et Judiciaire en vue des Réparations, selon le bien fondé des renseignements fournis.

Envoyer tous les renseignements à l'adresse suivante :

SECRETARIAT DE LA DELEGATION DU COMITE DIRECTEUR EN FRANCE
85, boulevard Saint – Michel - 75005 – PARIS
tél/fax : (+33) 143.258.050.
site internet : <http://africa.smol.org>